

## Etat d'avancement 2016 et perspectives 2017 du groupe de travail « Foncier forestier »

30 janvier 2017

### Contexte

La forêt en Rhône-Alpes occupe 37% du territoire régional avec 1,6 millions d'hectares. Elle constitue une ressource essentielle et remplit plusieurs fonctions : une fonction productive (sylviculture, bois construction, bois énergie, bois industriel...), une fonction de protection (risques naturels, biodiversité, ressource en eau, lutte contre le changement climatique...) et une fonction sociale (accueil de publics, activités de loisirs...).

75 % de la surface forestière est détenue par 450 000 propriétaires privés, les 25% restant étant propriété de l'Etat (les forêts domaniales) et des communes (les forêts communales).

L'extrême morcellement est le premier facteur de sous-exploitation des forêts privées. La part des propriétaires qui récoltent et valorisent le bois croît avec la taille de la propriété. La question du morcellement de la propriété forestière est ainsi centrale pour la gestion durable des forêts.

Des actions sont conduites depuis plusieurs années par les acteurs des territoires forestiers et de la filière forêt-bois, mais elles semblent aujourd'hui insuffisantes pour lever les blocages liés à ce morcellement. Les élus sont restés impuissants face au morcellement forestier croissant qui est généralisé et résulte de causes multiples. La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, adoptée le 13 octobre 2014 offre aux collectivités la possibilité de se saisir du problème du morcellement foncier et d'intervenir de manière complémentaire aux programmes mis en œuvre par les acteurs de la forêt privée.

C'est un sujet d'actualité dans les territoires rhônalpins et auvergnats qui ont inscrit des actions spécifiques et volontaristes sur la forêt et le bois (dans le cadre des projets LEADER par exemple) et/ou ont mis en place des chartes forestières.

En accord avec les acteurs régionaux de la filière forêt-bois et la région Auvergne-Rhône-Alpes, et pour faire suite à la journée du Réseau des territoires forestiers du 10 décembre 2015, Cap Rural (dans le cadre de la mission « Sujets émergents ») anime un groupe de travail régional « Foncier forestier » à destination des acteurs des territoires forestiers.

### Objectifs du groupe de travail

- Echanger des expériences sur les questions du foncier forestier ;
- Elaborer des propositions d'actions innovantes en matière de foncier forestier pour lever les freins à la mobilisation et à la valorisation du bois issu de la forêt privée ;
- Capitaliser, diffuser et tester des outils et des démarches à destination des acteurs de la filière et des territoires.

## Composition et fonctionnement du groupe de travail

- 10 territoires portant des CFT (Charte forestière de territoire) ou des projets forestiers de l'ex région Rhône-Alpes se sont portés volontaires pour participer et contribuer à ce groupe de travail. Il est ainsi constitué des chargés de mission forêt-bois suivants :
  - ✓ Sylvie Levasseur-Grataloup, CFT Chambéry Métropole
  - ✓ Estelle Rapp et Julie Nauroy, CFT Massif du Vercors
  - ✓ Douglas Martin, CFT Beaujolais vert
  - ✓ Gaëlle Charme, Syndicat de l'Ouest Lyonnais
  - ✓ Olivia Marois, CFT Chambaran
  - ✓ Cassandre Monnet, CFT Ardèche verte et Centre Ardèche
  - ✓ Thomas Benet, CFT Bas-Dauphiné et Bonnevaux
  - ✓ Pierre Paccard, PNR des Bauges
  - ✓ Mickaël Paut, Projet Stratégique Forestier Le Grésivaudan
  - ✓ Lucile Forestier, CFT Haut Bugey
- L'animation et la coordination du groupe de travail Foncier Forestier sont assurées par Cap Rural (Patrick Grimault), qui assure également le lien avec le groupe technique des acteurs régionaux forêt-bois.
- Le groupe de travail foncier forestier s'est réuni à six occasions en 2016. Ces rencontres (d'une journée ou demi-journée, en présentiel ou en conférence téléphonique) ont permis aux membres du groupe de **se connaître**, de **partager leurs expériences** en matière de projets territoriaux forêt-bois et d'actions foncières, de se **professionnaliser** sur les questions du **foncier forestier** et d'élaborer **des propositions d'actions** pour les années à venir.

### Les différentes séquences de travail en 2016 :

- **15 mars** : **lancement de la démarche** et du groupe de travail sujet émergent « Foncier forestier »/brainstorming et exercices de créativité ;
- **23 mai** : **élaboration d'un programme d'actions** pour l'année 2016 (cf. Annexe 1) et échanges d'informations techniques et juridiques ;
- **8 septembre** : **découverte** du site internet **Bois d'Auvergne** (qui comporte six services dont un de bourse foncière. Ce site sera généralisé en 2017 à l'échelle régionale). Plus d'informations sur le site <http://www.boisdauvergne.com/drupal/>  
Echanges de méthodes et d'outils avec le CRPF Auvergne Rhône-Alpes.
- **23 septembre** : **Les outils de gestion collective** pour la mobilisation des bois et les **nouveaux dispositifs de la loi LAAAF** (ci-dessous extrait du compte-rendu de la réunion de travail)

#### ➤ Outils de gestion collective pour la mobilisation des bois

- Les ASLGF, groupements de droit privé qui sont constitués par consentement des propriétaires intéressés.
- Les ASA, établissements publics à caractère administratif, pour les projets revêtant un intérêt général (plus complexes et plus contraignants que les ASLGF).
- Les GIEEF (qui sont reconnus par l'Etat) qui sont des regroupements volontaires de propriétaires forestiers privés. Cette association peut prendre des formes juridiques diverses : organisation de producteurs, association syndicale, groupement forestier (etc.). Les propriétaires forestiers ainsi regroupés pourront faire appel à un gestionnaire commun. De même, ils pourront vendre leurs bois par voie de contractualisation.

Ces outils permettent de simuler une « grande propriété ». Quelques points de vigilance ont été pointés lors de cette séquence de travail :

- ✓ **L'échelle territoriale** : elle doit être réfléchiée en amont, limitée en taille, en vue

de créer des entités homogènes, pour des objectifs bien ciblés et une efficacité accrue.

- ✓ **L'animation** : elle est nécessaire dans tous les cas et doit être pérenne dans le temps (pour éviter d'aboutir à des structures « endormies »).
- ✓ **La présence d'un gestionnaire** compétent.

- Les groupements forestiers, avec transfert du droit de propriété (sociétés civiles pour l'acquisition, la constitution et la mise en valeur de massifs forestiers) sont beaucoup plus intégrant que les formes précédentes.

Ces différents outils sont accompagnés d'un plan simple de gestion (PSG) qui permet de :

- mieux connaître ses bois ou sa forêt,
- définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre,
- prévoir un programme précis de coupes et travaux,
- établir un bilan périodique.

➤ Nouveaux dispositifs de la loi LAAAF de 2014 (cf. Annexe 2 diaporama SAFER) :

- ✓ Le projet foncier
- ✓ Les procédures d'aménagement foncier rural
- ✓ Les outils de la mobilisation foncière et conditions de mise en œuvre (biens vacants et sans maître, droit de préférence des communes...)

- **8 et 17 novembre : bilan des avancées** du groupe de travail et **propositions d'actions** pour l'avenir (cf. Annexe 3). Rencontre de l'association Dryade (26) et du Réseau pour les Alternatives Forestières.

## **Éléments de bilan de la dynamique du groupe de travail sur l'année 2016**

- Sur la forme :

- Un groupe de travail restreint (10 chargés de mission de territoires forestiers volontaires), appuyés dans le cadre d'une animation neutre et méthodique, qui permet des échanges libres et constructifs ;
- La constitution d'un réseau de chargés de mission et l'appropriation de nouvelles ressources (méthodes et outils) sur le foncier forestier ;
- Un espace de dialogue avec les acteurs régionaux (à l'occasion notamment de la réunion du 23 septembre) ;

- Sur le fonds :

- Le partage et les retours d'expériences en matière de foncier forestier (ce qui « marche » et ce qui « ne marche pas suffisamment »...) ; Un lieu d'enrichissement pour les territoires les moins avancés sur cette problématique complexe et sur les actions à conduire. Une professionnalisation de l'ingénierie territoriale.
- La démystification de la question du foncier, le repérage des acteurs ressources, pour impulser des actions pour travailler la question auprès des élus notamment (« des arguments pour convaincre ») ;
- Des propositions du groupe jugées pertinentes par les acteurs régionaux, à reprendre et à approfondir ;
- La découverte du site Bois d'Auvergne (connaître le service et réfléchir à comment adapter/faire évoluer les outils de bourses foncières existants) ;

## **Perspectives 2017**

- Poursuivre la dynamique du groupe de travail foncier forestier, en cohérence avec les acteurs régionaux réunis au sein du groupe technique forêt-bois ;
- Constituer avec ces derniers un groupe projet chargé d'élaborer une méthodologie (actions - moyens - acteurs partenaires - financements - calendrier...) et un argumentaire pour lancer des **procédures d'aménagement foncier structurantes, sur des territoires à enjeux et volontaires** ;

- Contribuer à la diffusion et à l'appropriation de l'outil « Bois d'Auvergne » à l'échelle régionale (réunion de travail envisagée avec le CRPF courant février) ;
- Organiser une journée de diffusion des outils et méthodes à destination de l'ensemble des territoires et acteurs forestiers dans le second semestre 2017 ;
- Associer des territoires forestiers Auvergnats à la dynamique du groupe de travail.

### **Renseignements auprès de :**

Patrick Grimault, chargé de mission Mises en réseaux et sujets émergents, Cap Rural  
Adresse mail : [reseaux.emergence@caprural.org](mailto:reseaux.emergence@caprural.org)  
Téléphone fixe : 04 75 82 90 49. Téléphone mobile : 06 12 06 74 23